



Autorisation de transfert de placements enregistrés

Créditer RV de la succ. n°

N° d'ident. de la succ. de service

ID d'entrée du RV

Ce formulaire doit servir aux placements enregistrés.

Remarque : Les données contenues dans ce formulaire doivent être lues par balayage et mémorisées par voie électronique. Veuillez remplir les sections ci-dessous en caractères d'imprimerie, de façon lisible et précise, et d'une manière qui sera lisible par machine.

A : Identification du client

Nom de famille du titulaire du compte / de la police

Prénom

Adresse

Ville

Prov.

Code postal

Numéro d'assurance sociale

Numéro de téléphone à la maison

Numéro de téléphone au travail

B : Renseignements sur l'institution destinataire

Tous les régimes en fiducie à La Société Canada Trust (voir l'adresse postale au verso)

Placements directs TD

Gestion de portefeuille, Gestion de patrimoine TD

TD Canada Trust

Planification financière, Gestion de patrimoine TD

Services d'investissement TD inc. (Fonds Mutuels TD)

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD

Numéro de police du compte du client

Nom du représentant

Numéro du rep.

Nom du courtier

Numéro de l'agent

Numéro de téléphone au travail

Numéro de télécopieur au travail

Numéro de compte du représentant

Type de placement enregistré :

REÉR FERR

N° FINS **T007**

N° DTC **5036**

N° CUID **GIST**

REÉR du conjoint FERR du conjoint

N° Euro-clear **99123**

CRI FRRI

Nom de la personne-ressource

RÉRI FRV

RÉIR FRVR

Numéro de téléphone de la personne-ressource () -

CELI Autre

C : Instructions du client à l'institution expéditrice

Nom de l'institution expéditrice

Adresse

Ville

Prov.

Code postal

Numéro de régime collectif (s'il y a lieu)

Numéro de compte/de police du client

Transfert : (cocher une case seulement)

Tout en nature (tel quel)

Tout au comptant*

Partiel* comme indiqué ci-dessous ou sur la liste ci-jointe

Tous les éléments d'actif*, mais au comptant et en nature (tel quel), conformément à la liste ci-dessous ou à la liste ci-jointe

Liste ci-jointe

*Se reporter à la déclaration en caractères gras, dans la section Autorisation du client.

<input type="checkbox"/> En nature ou <input type="checkbox"/> Au comptant	<input type="checkbox"/> Dollars <input type="checkbox"/> Parts/Actions	Montant du placement	Symbole et numéro de certificat ou numéro de police	Livraison reportée au J J M M A A A A
		Description du placement		
<input type="checkbox"/> En nature ou <input type="checkbox"/> Au comptant	<input type="checkbox"/> Dollars <input type="checkbox"/> Parts/Actions	Montant du placement	Symbole et numéro de certificat ou numéro de police	Livraison reportée au J J M M A A A A
		Description du placement		
<input type="checkbox"/> En nature ou <input type="checkbox"/> Au comptant	<input type="checkbox"/> Dollars <input type="checkbox"/> Parts/Actions	Montant du placement	Symbole et numéro de certificat ou numéro de police	Livraison reportée au J J M M A A A A
		Description du placement		

Les zones ombrées sont réservées au siège social

TD Canada Trust (RSP and RIF)
3500 Steeles Avenue East
Tower 2, 2nd Floor
Markham (Ontario) L3R 0X1

TD Future Builder Service & Quality
895 Don Mills Road
One Morneau Sobeco Centre, Suite 700
Toronto (Ontario) M3C 1W3
N° de télécopieur : 1-855-280-3431

TD Waterhouse Canada Inc.
TD Investment Services Inc. (TD Mutual Funds)
3500 Steeles Avenue East
Tower 2, 2nd Floor
Markham (Ontario) L3R 0X1

Déclaration à l'intention des clients qui effectuent un transfert de compte

Nous avons pris l'engagement d'améliorer constamment notre service à la clientèle. La présente déclaration à l'intention du client et le document d'information ont été conçus pour vous aider à comprendre le processus de transfert de compte. **Il importe de lire attentivement ce document avant de signer la section D, Autorisation du client, du présent formulaire de transfert de compte.** Si, après avoir lu ce document, vous avez des questions, veuillez communiquer avec le représentant en placements de l'institution destinataire.

Quelle est la différence entre un transfert Au comptant et un transfert En nature?

Au comptant signifie que tous les éléments d'actif non liquides actuellement doivent être liquidés, vendus, remboursés, etc., afin que votre compte puisse être transféré sous forme d'espèces à l'institution destinataire.

Il importe de noter que si vous avez demandé le transfert **Au comptant** de votre compte, les opérations seront effectuées au cours du marché. Les opérations seront effectuées au meilleur prix possible suivant la réception du formulaire de transfert et seront assujetties aux commissions habituelles. Pour prévenir tout retard, vous pouvez placer vous-même vos ordres auprès de l'institution expéditrice au moment de la signature du présent formulaire de transfert de compte.

En nature signifie que vous demandez le transfert du compte **tel quel**. Si vous détenez des produits de placement et un solde en espèces, ces derniers peuvent être transférés dans leur état actuel.

Combien de temps faudra-t-il pour effectuer le transfert?

Le temps nécessaire pour transférer complètement votre compte dépendra surtout du type de compte que vous transférez et du type de produits de placement que vous détenez à ce moment. Il est à noter que vos éléments d'actif ne peuvent pas tous être transférés exactement au même moment.

Comptes enregistrés :

En vertu des règlements de OCRCVM (L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières), ce type de transfert peut prendre environ 10 jours ouvrables à partir de la réception par l'institution émettrice, à l'exception des comptes suivants :

Comptes immobilisés :

En général, le transfert de ce type de compte exige des délais plus longs parce qu'en vertu de diverses lois provinciales et fédérales, des documents additionnels sont requis pour la gestion du compte par l'institution destinataire. **Il importe de s'assurer que le compte ouvert auprès de la nouvelle institution est un compte immobilisé et qu'il est régi par les memes lois provinciales et fédérales que votre compte actuel.** À défaut, le transfert de votre compte pourrait être retardé.

Comptes de conjoint :

Le transfert de ce type de compte peut **prendre de 12 à 25 jours ouvrables**, pourvu que vous vous assuriez que le compte ouvert à la nouvelle institution est un **Compte de conjoint**. Le défaut de prendre cette mesure pourrait occasionner des délais du transfert.

Comptes FERR :

Les transferts de comptes FERR peuvent excéder les délais réglementaires, car l'institution expéditrice est généralement tenue de verser au client le paiement minimal FERR de l'année complète. Ce paiement doit être effectué avant le traitement du transfert. Veuillez vous assurer que vous avez suffisamment de fonds dans votre compte FERR pour couvrir le paiement minimal et éviter un délai.

Types de produits de placement

Fonds Communs de placement :

Actuellement, il faut compter plus de temps pour transférer la totalité de vos fonds communs de placement, ce qui risque de retarder l'ouverture de votre nouveau compte, et ce, en raison de la nécessité d'enregistrer de nouveau les fonds communs de placement auprès des sociétés de fonds communs de placement. **Il faut, en moyenne, compter entre cinq et dix jours ouvrables pour le transfert à partir du moment où l'institution destinataire reçoit la procuration relative aux fonds communs de placement.**

Certificats de placement garanti et dépôts à terme :

En général, un Certificat de placement garanti (CPG) **n'est pas transférable En nature (tel quel) avant la date d'échéance**. La plupart des CPG doivent être transférés Au comptant à l'échéance. Veuillez vérifier les conditions auprès de l'institution qui détient actuellement vos placements. Si votre CPG vient à échéance dans plus de six mois, veuillez soumettre votre demande de transfert un mois avant l'échéance.

Autres produits de placement :

Il existe plusieurs autres produits de placement parfois non cessibles, non remboursables ou assujettis à d'autres délais. Ces produits sont notamment les prêts hypothécaires, les valeurs de sociétés étrangères, les obligations non cessibles (coupures minimales requises).

Transferts refusés :

Une demande de transfert de compte peut être refusée par l'institution expéditrice pour diverses raisons, notamment des fonds insuffisants pour couvrir les frais, la nécessité de fournir une confirmation de fonds immobilisés, un compte qui n'est pas en règle, p. ex. compte avec insuffisance de marge, à découvert, etc. Si, pour une raison quelconque, votre transfert est refusé par l'institution expéditrice, celle-ci peut retourner le transfert non traité à l'institution destinataire. **Lorsque le refus est rectifié, le processus de transfert peut reprendre et l'institution en question peut alors disposer d'environ 10 jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents de transfert, pour traiter le transfert.**

Combien coûte un transfert de compte?

Frais de transfert :

La plupart des institutions imputent des frais de transfert hors de leur institution, dont le coût varie. Un transfert peut aussi occasionner des frais d'exploitation et des frais liés aux opérations additionnels, comme des frais de souscription différés, des frais de négociation à court terme ou des frais de rachat anticipé. Pour en savoir davantage, communiquez avec l'institution cédante. Il est important de vous assurer que vous disposez des fonds suffisants dans votre compte auprès de l'institution cédante pour payer les frais de transfert et d'administration, à défaut de quoi cette dernière pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui engendrerait des retards considérables.

Frais d'administration :

La plupart des institutions exigent des frais d'administration de comptes autogérés dont le montant peut varier. **Il importe** de vous assurer que vous avez suffisamment de fonds dans votre compte à l'institution expéditrice afin de couvrir les frais de transfert et d'administration, faute de quoi l'institution en question pourrait refuser le transfert, ce qui occasionnerait un **long délai**.